

Assurances indemnités journalières en cas de maladie, accident et AI

08.30 – 09.00

Accueil avec café et croissants

Matin

- Introduction, principes généraux

Pause

- Employeur, assuré et médecin-conseil ; voies de droit

12.00 – 13.00

Repas

Après-midi

- Coordination et interdiction de la surindemnisation

Pause

- Cas pratiques

16.30

fin du séminaire

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de nécessité.